



## Conditions d'attribution des distinctions

Saison 2017-2018 – Mail : [accompagnementclubs@lfpl.fff.fr](mailto:accompagnementclubs@lfpl.fff.fr)

La Ligue de Football des Pays de la Loire récompense ses clubs ainsi que ses bénévoles actifs au sein de ses instances pour les services rendus au Football, par l'attribution de plaquettes ou de médailles suivant les modalités ci-après :

- **Médailles LFPL**

Les propositions sont visées par le Président ou le Secrétaire du club accompagnées d'un formulaire par récipiendaire, à adresser à la Ligue **DEUX MOIS** avant les festivités et **avant le 1<sup>er</sup> mai** pour les manifestations estivales.

- **Plaquettes FFF**

Les demandes « clubs ou dirigeants » sont à formuler par le Président ou le Secrétaire du club, à adresser par courriel à la Ligue **AVANT LE 31 DECEMBRE** de la saison en cours (*ces demandes étant soumises à des délais de commande auprès des fournisseurs de la FFF*).

Après examen, les demandes sont sollicitées par le Bureau du Conseil de Ligue auprès du Conseil Fédéral si un avis favorable est prononcé.

Les demandes de plaquettes « clubs » pour 50, 75 et 100 ans d'affiliation sont automatiquement demandées auprès de la FFF.

Le Bureau de Ligue, en fonction de son calendrier, pourra déléguer toute personne de son choix (priorité étant accordée aux membres de la CR Valorisation du Bénévolat) pour le représenter lors des cérémonies de remise.

A l'occasion de certaines manifestations régionales ou locales, le Bureau de Ligue se réserve la possibilité d'attribuer une ou plusieurs distinctions à ses bénévoles actifs ou personnalités, en récompense de mérites particuliers et exceptionnels qui ne relèvent pas du barème.

- **Jeunesse & Sports**

Les demandes sont à formuler auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse & des Sports des Pays de la Loire dans les conditions fixées par cet organisme.

Les modalités figurent sur le lien ci-après : <http://pays-de-la-loire.drdjcs.gov.fr/spip.php?article230>